

AVIS AU MINISTRE DE L'EDUCATION
sur le
PLAN DE RETOUR A L'EQUILIBRE BUDGETAIRE
DE L'UNIVERSITE DE SHERBROOKE
et sur les
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS DU
MINISTERE DE L'EDUCATION SUR CE PLAN



74.3

360200
0074016

CONSEIL DES UNIVERSITES

AVIS AU MINISTRE DE L'EDUCATION
sur le
PLAN DE RETOUR A L'EQUILIBRE BUDGETAIRE
DE L'UNIVERSITE DE SHERBROOKE
et sur les
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS DU
MINISTERE DE L'EDUCATION SUR CE PLAN

Québec, le 7 novembre 1974.

UNIVERSITY OF SHERBROOKE
LIBRARY
100, rue de la Courbe
Sherbrooke, Québec
J1K 2R1

1. INTRODUCTION

Le 31 octobre 1974, le Conseil des universités recevait du ministre de l'Education une demande d'avis concernant à la fois le plan de retour à l'équilibre budgétaire soumis par l'Université de Sherbrooke et les commentaires et recommandations préparés par le ministère de l'Education en réponse à ce plan. La demande d'avis soulignait en outre que le rapport du Conseil devait être transmis au Ministre assez tôt pour permettre à ce dernier de prendre les décisions nécessaires vers le 15 novembre.

Le Conseil des universités s'est donc réuni le 7 novembre. Pour l'aider dans la préparation de son avis, il a entendu, lors de cette séance spéciale, des représentants de la direction de l'Université de Sherbrooke et du syndicat des professeurs de cette université.

Suite à ses délibérations, le Conseil des universités soumet le présent avis au ministre de l'Education. Il y rappelle d'abord ses prises de position sur le principe de l'équilibre budgétaire et sur les déficits de l'Université de Sherbrooke en particulier; il commente ensuite le plan de retour à l'équilibre de l'Université et les propositions du Ministère sur cette question; il présente enfin quelques recommandations.

2. POSITION DU CONSEIL RELATIVE A UNE POLITIQUE D'EQUILIBRE BUDGETAIRE

2.1 Position de principe

Le Conseil des universités a toujours maintenu que les universités du Québec doivent s'assurer de leur équilibre budgétaire et vivre à l'intérieur des moyens dont elles bénéficient.

Cependant, d'année en année, des déficits sont encourus par certains établissements universitaires. Le Conseil ne s'alarme pas outre mesure de déséquilibres budgétaires occasionnels; ceux-ci sont quelquefois difficiles à éviter, compte tenu de l'impossibilité de connaître

exactement les revenus et les dépenses d'une année à l'autre. De tels déficits occasionnels sont ordinairement épongés à moyen terme.

Par contre, le Conseil des universités s'oppose systématiquement à l'accumulation de déficits significatifs. Dans son avis sur les subventions aux universités pour 1974/75, il a notamment tenu à proposer des mesures concrètes pour imposer le retour à l'équilibre aux établissements qui accumulent de tels déficits.

Le Conseil réitère sa position de principe et maintient que les universités accumulant des déficits doivent prendre les moyens appropriés pour rétablir à court terme un équilibre budgétaire et présenter un plan de résorption du déficit accumulé.

Cette position est établie sur le fait que toute université acceptant des fonds publics s'engage tacitement mais contractuellement à respecter les règles édictées par le gouvernement au sujet de l'utilisation de ces fonds. Dans un système universitaire québécois fortement décentralité, cette règle de l'équilibre budgétaire constitue l'intervention gouvernementale minimale à retenir; dans ce contexte, une insatisfaction quant au niveau de financement doit s'exprimer parallèlement au respect de la règle d'équilibre budgétaire, plutôt que par le rejet de cette règle.

2.2 La situation financière de l'Université de Sherbrooke

Depuis son avis sur les subventions de fonctionnement 1971/72, où il recommandait que l'Université de Sherbrooke "soumette au Ministère un plan de résorption de déficits" (1), le Conseil a requis, d'année et année et de plus en plus fermement, le retour à l'équilibre budgétaire de cette université.

(1) CONSEIL DES UNIVERSITES: Avis au Ministre sur les subventions de fonctionnement aux universités en 1971/72, Québec, le 19 avril 1971, p. 55.

Dans son avis sur les subventions pour 1974/75, le Conseil insistait sur un double objectif, considéré réaliste, de compression majeure des dépenses en 1974/75 et de retour à l'équilibre budgétaire en 1975/76. Il recommandait en outre que le Ministère, afin de s'assurer que cet objectif soit rencontré, assortisse au besoin le versement des subventions de l'année 1974/75 de conditions appropriées. Il appliquait ici à l'Université de Sherbrooke les mêmes principes et la même logique qu'il avait déjà utilisés dans quelques situations semblables mais moins graves.

En plus des subventions régulières versées à l'Université de Sherbrooke, le ministère de l'Education assure présentement les frais bancaires du déficit accumulé, de plus de sept millions de dollars, à même une enveloppe fixe de subventions aux universités. C'est donc dire que les autres universités voient leurs subventions annuelles diminuées de montants maintenant appréciables, alors que quelques-unes d'entre elles ont dû elles-mêmes prendre récemment des mesures importantes de restrictions budgétaires. Il s'agit ici de respecter les droits de chacune des universités, par un retour aussi rapide que possible à l'équilibre budgétaire de l'Université de Sherbrooke et par l'application d'une solution au problème de la résorption du déficit accumulé.

Dans un avis spécial du 27 octobre 1972 sur la situation financière de l'Université de Sherbrooke, le Conseil écrivait: "Jusqu'à maintenant les autorités de l'Université de Sherbrooke ont espéré d'année en année que, par voie de négociation et de représentation, une révision des règles et de cas particuliers régulariserait la situation financière de l'Université et rétablirait l'équilibre". Dans le plan financier récemment présenté au ministère de l'Education et par le témoignage reçu à l'audience, l'Université a enfin montré qu'elle avait résolument décidé de prendre les mesures nécessaires au rétablissement de son équilibre budgétaire.

3. COMMENTAIRES SUR LE PLAN DE L'UNIVERSITE DE SHERBROOKE

3.1 Volonté d'un retour à l'équilibre budgétaire.

Le Conseil des universités s'estime d'abord très satisfait de la volonté qu'a l'Université de Sherbrooke de prendre les mesures nécessaires pour assainir ses finances et de retrouver l'équilibre budgétaire en 1975/76. Il s'agit d'un changement d'attitude notable et louable.

3.2 Difficulté des choix à faire.

Le plan présenté par l'Université comporte des choix difficiles à faire pour des administrateurs universitaires. Il faut pourtant retenir que l'ampleur de ces choix est la rançon d'une politique attentiste de plusieurs années. Le plan s'inscrit dans une conjoncture à court terme qui, selon l'Université, lui impose en 1975/76 des réductions budgétaires d'environ 4% de son budget annuel. L'Université juge que de telles compressions ne peuvent qu'avoir de graves répercussions sur son développement; l'Université y consent quand même en prenant une hypothèse de revenus et de dépenses qu'elle affirme avoir élaborée en ne tenant compte que d'une politique "du pire".

Dans son document de propositions et de recommandations sur le plan de l'Université de Sherbrooke, le ministère de l'Education met en doute l'à-propos de certaines options proposées par l'Université, tant dans le secteur des compressions que dans celui des dépenses additionnelles et des réserves. Le Ministère "reconnait cependant que l'Université est la mieux placée pour juger des réaménagements internes à opérer".

Tenant pour sa part au principe de la décentralisation administrative, le Conseil, une fois assuré de la volonté de l'Université de Sherbrooke d'atteindre l'objectif désiré, n'estime pas devoir indiquer à l'Université de Sherbrooke où apporter des ajustements budgétaires, s'il en faut. Il s'en tient donc à des considérations générales sur les aspects qui intéressent plus directement son mandat. Le Conseil encourage

donc l'Université de Sherbrooke à poursuivre l'examen de chacune de ses activités, et non seulement de celles qui ont été abordées, à faire cet examen dans une perspective de moyen et de long terme plutôt que dans une conjoncture technique d'équilibre budgétaire à court terme, et à tenir compte davantage, dans ses choix, des besoins de la société et du réseau universitaire québécois.

3.3. Mauvaise évaluation des revenus.

Le Conseil considère que le plan présenté par l'Université ne tient pas compte de tous les revenus que l'Université est en droit d'attendre, même en respectant l'hypothèse très prudente qui est la sienne.

Selon ses informations, le Conseil identifie une somme d'environ 400,000 dollars que l'Université devrait ajouter à ses revenus prévus. Il s'agit en l'occurrence de la somme de deux montants qui apparaîtront dans la masse des dépenses de base à considérer pour fins de subventions en 1975/76.

Le premier montant, de l'ordre de 100,000 dollars, est accordé en fonction d'un recomptage des populations étudiantes de 1973/74 et inclus dans la base des dépenses considérées pour fins de subventions en 1975/76. Le second montant, de l'ordre de 300,000 dollars, est déjà acquis à l'Université de Sherbrooke. Il est accordé à titre d'ajustement de développement 1974/75; comme le premier montant, il ira grossir d'autant la base des dépenses considérées de l'Université de Sherbrooke pour le calcul des subventions 1975/76.

Le ministère de l'Education, dans le document transmis au Conseil, prévoit un autre montant de 300,000 dollars de développement pour l'année 1975/76 même. Toutefois, ce montant n'est pas "acquis". L'Université de Sherbrooke n'a pas voulu tenir compte de cette autre tranche de 300,000 dollars, parce qu'aléatoire; le Conseil entend ici respecter l'hypothèse prudente de l'Université de Sherbrooke.

Le Conseil des universités estime donc que l'Université peut, en demeurant prudente, compter sur des revenus dépassant de 400,000 dollars environ ceux qu'elle a considérés dans son plan pour 1975/76. En conséquence, il devient opportun pour cette université de réviser son plan de retour à l'équilibre, et surtout de reconsidérer ses options quant à l'élimination de certaines activités qu'elle considère elle-même importantes.

3.4 Calendrier de retour à l'équilibre.

Le Conseil ne tient pas à garantir à l'Université un prolongement, si nécessaire, de la période qui lui est laissée pour rétablir ses finances. Il faudrait avant d'envisager une telle éventualité connaître mieux les raisons d'un nouveau déficit. Il considère entre autres que l'Université est en mesure de réaliser l'équilibre en 1975/76, sans nécessairement s'imposer toutes les contraintes qu'elle prévoyait.

3.5 Non-application d'une nouvelle formule de financement.

Le ministère de l'Education travaille depuis quelques années à la mise en application d'une nouvelle formule de financement universitaire, dont la première étape est annoncée pour 1975/76. Les propositions du Ministère sur le plan de l'Université de Sherbrooke ne fait pas intervenir l'effet éventuel de l'application de cette nouvelle formule. Une telle approche est légitime, en ce qu'elle assure à l'Université de Sherbrooke un niveau minimum de revenus permettant à cette dernière de mieux planifier son retour à l'équilibre budgétaire.

3.6 L'avenir du département de service social et de la faculté de médecine.

L'Université de Sherbrooke a présenté l'hypothèse de la fermeture de son département de service social comme moyen immédiat d'assurer le retour à l'équilibre budgétaire. Cette hypothèse a soulevé beaucoup

de réactions dans plusieurs milieux. Dans ses propositions, le ministère de l'Éducation recommande de maintenir ce département et d'accélérer le réaménagement de son programme, de façon à y admettre de nouveaux étudiants dès l'automne 1975. Au cours de l'audience, l'Université de Sherbrooke a expliqué la teneur des travaux en cours pour réorganiser l'ensemble des activités de sa faculté des arts, et confier à cette dernière une mission et des programmes axés sur le développement social et utilisant des ressources du département actuel.

Au-delà de toute position sur une structure départementale, le Conseil des universités ne peut qu'être favorable à ce que les décisions de court terme au sujet du service social ne viennent pas compromettre des projets valables portant sur le moyen et le long terme. La même conclusion s'applique aux hypothèses portant sur le financement et l'évaluation de la faculté de médecine.

4. RECOMMANDATION AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION

CONSIDÉRANT

- a) QUE l'Université de Sherbrooke a déposé tel qu'il lui avait été demandé, un plan de retour à l'équilibre budgétaire en 1975/76, et que ce plan montre bien la volonté de l'Université d'assainir sa situation financière;
- b) QUE l'Université n'a pas tenu compte, même dans une optique prudentielle, de tous les revenus qu'elle peut escompter pour 1975/76;
- c) QUE l'Université est assurée d'un supplément de revenus de l'ordre de 400,000 dollars pour 1975/76;
- d) Les commentaires présentés pour avis par le ministère de l'Éducation et l'audience accordée aux représentants de l'Université;
- e) Les commentaires présentés ci-dessus;

DIRECTION DES COMMUNICATIONS
 Ministère de l'Éducation
 1035, de la Chevrotière, 11e
 Québec, G1R 5A5

le Conseil des universités recommande:

- (1) QUE l'Université de Sherbrooke revoie son plan de
(retour à l'équilibre budgétaire pour 1975/76, en
(tenant compte de revenus supplémentaires de l'or-
(dre de 400,000 dollars;
(
- (2) QUE, dans l'éventualité où des réductions d'acti-
(vités devraient être envisagées, l'Université
(tienne compte dans ses choix des besoins qui dé-
(passent le cadre immédiat de l'établissement, de
(même que de l'impact que peuvent avoir certaines
(mesures particulières sur la région, le réseau
(universitaire et la société québécoise dans son
(ensemble.

Conseil des universités
2700, boul. Laurier
Tour Frontenac, 8^e étage
Sainte-Foy
G1V 2L8



Gouvernement du Québec
Conseil
des universités